

CPS info

N°4 – Décembre 2008

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

Actuel

Le rapport d'activité 2007 du CPS est disponible au secrétariat.

Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2007 est à disposition des communes qui en feront la demande au BIC, info.bic@vd.ch.

Agenda

Dernières séances du CPS :
22 janvier, 15 avril, 17 juin, 1^{er} juillet, 12 août, 30 septembre et 25 novembre

Prochaine séance du CPS :
3 février

Contacts

Présidence

Jean-Claude Christen, jc.christen@bluewin.ch

Représentants des communes

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement de la Ville de Lausanne,
jean-christophe.bourquin@lausanne.ch

Jean-Michel Clerc, président du Comité directeur de l'Association régionale de l'action sociale Chablais - Pays-d'Enhaut, jmiclerc@bluewin.ch

Laurent Wehrli, président du Conseil des régions RAS,
wehrli.laurent@bluewin.ch

Représentants de l'État

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC,
anne-catherine.lyon@vd.ch

Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS,
pierre-yves.maillard@vd.ch

Jean-Claude Mermoud, chef du DEC,
jean-claude.mermoud@vd.ch

Secrétariat

Georges Piolet, responsable des affaires sociales Secrétariat général du DSAS. aeoraes.piolet@vd.ch

Sommaire

Dans sa séance du 25 novembre, le Conseil s'est prononcé sur le projet de règlement sur l'assistance et l'aide d'urgence octroyées en application de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers.

Il a également pris connaissance du programme cantonal 2009 de prévention du surendettement et décidé des différentes actions à déployer dans ce cadre.

Enfin, le Conseil s'est penché sur l'évolution de la facture sociale et les difficultés rencontrées pour communiquer sur ce dossier, en lien avec un courrier de l'UCV demandant que celle-ci fasse l'objet d'un audit.

Avec *CPS info*, le Conseil entend renforcer le dialogue avec les autorités communales dans les différents domaines qui relèvent de sa compétence. La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

Décisions du CPS

Séance du 25 novembre 2008

Projet de règlement sur l'assistance et l'aide d'urgence octroyées en application de la LARA

Le Conseil a donné un préavis favorable au projet de règlement cité en titre. Il a toutefois souhaité que le Département de l'intérieur éclaircisse un certain nombre de points.

En juillet 2008, le Conseil de politique sociale a été saisi d'un projet de règlement d'application de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). Ce projet reprenait d'une part les normes actuellement en vigueur et, d'autre part, les complétait avec des dispositions relatives au traitement des frais de santé. A cette date, le Conseil a formulé un préavis favorable quant à ce projet. De nouveaux éléments sont intervenus avant que le projet précité ne soit soumis au Conseil d'Etat. La pratique et la jurisprudence en matière d'aide d'urgence ont notamment fait apparaître le besoin de disposer d'une réglementation en la matière, afin de préciser l'application de la loi. Le projet initialement soumis au Conseil a dès lors été complété par des dispositions supplémentaires. Celles-ci comprennent notamment une description des prestations en nature, les normes relatives aux prestations en espèces, la notion de prestations supplémentaires en cas de besoin établi et des précisions quant à la répartition des compétences entre le Service de la population (décision d'octroi) et l'Etablissement cantonal pour l'accueil des migrants EVAM (exécution).

Le Conseil a préavisé favorablement le projet de règlement. Il a cependant soulevé un certain nombre de questions auxquelles le département concerné a répondu ultérieurement, portant sur les définitions utilisées dans le règlement, la responsabilité pour ce qui est du paiement des primes d'assurance-maladie, le nombre de régions de primes retenu pour les demandeurs d'asile et les raisons qui ont conduit le département à choisir la voie réglementaire.

Programme cantonal 2009 de prévention du surendettement

Le Conseil a adopté le programme cantonal 2009 de prévention du surendettement présenté par le DSAS et le DFJC. Il a toutefois souhaité disposer d'une information complémentaire avant de donner son feu vert à l'ouverture d'une permanence téléphonique permettant de donner une information sur la gestion du budget courant et les dettes, et d'orienter les personnes qui appellent vers les services compétents.

En novembre 2006, le Conseil a décidé de lancer un premier programme cantonal de prévention du surendettement. Convaincu de la nécessité d'inscrire cette action dans la durée, il a décidé de reconduire ce programme en 2008, en lui apportant les modifications dictées par l'expérience.

Sur la base du bilan des actions entreprises, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) ont élaboré un projet de programme pour 2009 qu'ils ont soumis au Conseil, pour un montant global de quelque Fr. 620'000.-. Le Conseil a accepté de reconduire un certain nombre d'actions déjà menées en

2008 et de déployer certaines d'entre elles à une plus large échelle. Dans le cadre du programme 2009, les jeunes adultes bénéficiaires du RI auront ainsi accès à des séances d'information-sensibilisation et des stands destinés aux familles qui attendent un enfant seront organisés dans différents lieux de consultation petite enfance dans l'ensemble des régions du canton. Un nombre plus important de sessions de cours seront offertes sur l'ensemble du territoire cantonal et des groupes supplémentaires de bénévoles chargés de fournir un appui aux personnes ayant des difficultés pour gérer leur budget devraient être créés.

Le Conseil a également donné son aval à une série d'interventions préventives en milieu scolaire. L'action menée une première fois en 2007-2008 puis en 2008-2009 auprès d'une volée d'apprentis de l'EPSIC sera ainsi reconduite à la rentrée scolaire 2009. Pour la deuxième année consécutive, cette démarche se déroulera sans apport extérieur. Par ailleurs, le modèle d'intervention développé par le Centre social protestant sera mis à disposition de trois autres écoles professionnelles. Une action de prévention sera également conduite auprès d'une dizaine de classes du gymnase de Nyon au printemps 2009 et le modèle mis à disposition d'un second gymnase en automne. Enfin, 12 classes de l'OPTI devraient également bénéficier de ce volet du programme en 2009.

En novembre 2007, le Conseil avait décidé de consacrer une partie de l'enveloppe du programme cantonal à la création d'une permanence téléphonique permettant de donner une information sur la gestion du budget courant et les dettes, et d'orienter les personnes qui appellent vers les services compétents. Les travaux nécessaires pour la mise en oeuvre de cette permanence ont été réalisés en 2008 et une phase test est planifiée dès février 2009. Le Conseil a pris acte de ces travaux. Il a cependant souhaité disposer d'informations plus détaillées avant de donner son feu vert à l'ouverture de cette permanence téléphonique, prévue au printemps 2009. Il a néanmoins accepté l'enveloppe proposée pour le financement du programme cantonal.

Evolution de la facture sociale, courrier de l'UCV demandant un audit

Le Conseil a pris connaissance de l'échange de correspondance entre l'UCV d'une part et les chefs du DSAS et du DINT d'autre part.

Dans son courrier du 10 octobre, l'UCV demande qu'il soit procédé à un audit de la facture sociale. Les signataires s'appuient pour cela sur l'augmentation de la facture sociale en 2008 et 2009. Dans leur réponse datée du 11 novembre, les chefs du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de l'intérieur soulignent que le Conseil d'Etat souhaite lui aussi la transparence et que c'est ce qui l'a conduit en 2006 à mandater le Contrôle cantonal des finances pour vérifier chaque année la facture sociale adressée aux communes.

Les représentants des communes dans le Conseil ont fait état des remous que l'augmentation de la facture sociale soulève dans certaines communes et des difficultés qu'ils rencontrent pour donner des explications circonstanciées vu le caractère très technique et la complexité du dossier. A cet égard, les membres du Conseil s'accordent à penser que les séances sur le terrain offrent de bien meilleures possibilités que les informations écrites, relativement nombreuses, qui sont transmises aux communes.

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région
services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SPJ, SESAF, DGEP, SPOP, SPEN
secrétariats généraux des départements concernés : DEC, DFJC, DINT
 préfètes et préfets
centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés